



Région
Hauts-de-France

Direction
Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

REÇU LE
06 JUIN 2023

David.

Réf : AHDF-2023-011748
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ
Tél : 03 74 27 15 32
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX
Président
Communauté de communes des 7 Vallées
6 rue du Général Gaulle
62140 HESDIN

Amiens, le **30 MAI 2023**

Objet : Modification simplifiée n°1 PLUi de l'Hesdinois

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 24 mars 2023, reçu le 27 mars 2023, concernant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'HESDINOIS.

Les PLU intercommunaux sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

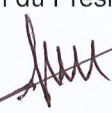
Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLUi. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre intercommunalité et le périmètre de votre PLUi) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée

Par délégation du Président du Conseil régional,


Pierre-Jean LORENS
Directeur par intérim

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

